

Witam, un accent mis sur le savoir-faire



BENOIST LOMBARD.

CRÉÉ en 1996, Witam ouvre ses portes à l'initiative de Benoist Lombard et Sylvain Theux, deux juristes qui se sont rencontrés sur les bancs de la faculté parisienne d'Assas. Dès 1999, le cabinet en gestion de patrimoine enrichit ses équipes en accueillant un troisième collaborateur, François Jubin, apportant des compétences financières supplémentaires. Évoluant depuis toujours dans le monde notarial et de l'ingénierie patrimoniale, ces trois associés développent très tôt « une véritable culture du conseil » et mettent leurs compétences au service d'une client

« Notre travail consiste avant tout à intégrer le patrimoine professionnel et privé, et à construire une équation nous permettant de donner un conseil pérenne, mais également dans l'instant *t.* »

En chiffres

- ▶ Actifs confiés : 140 millions d'euros
- ▶ Collecte annuelle : 25 millions d'euros
- ▶ Chiffre d'affaires : 1 million d'euros
- ▶ Nombre de clients : 200
- ▶ Effectif : 6

tèle composée essentiellement de chefs d'entreprise soumis à des problématiques patrimoniales. Grâce au bouche à oreille, cette dernière s'est quelque peu diversifiée en incluant des grandes fortunes familiales "bien installées" et de jeunes cadres dynamiques. Pour Benoist Lombard, associé gérant, une telle réussite passe avant tout par une détermination claire des compétences du cabinet. « Nous disons toujours à nos clients ce que nous savons faire et ce ne nous ne savons pas faire. En matière financière par exemple, nous adoptons une gestion en

bon père de famille, nous ne vendons pas d'actions, ni d'obligations, mais un risque, une volatilité que nous comparons à celle du marché. » Se définissant volontiers comme un architecte du patrimoine avec des compétences spécifiques dans le domaine fiduciaire, Benoist Lombard met l'accent sur la complémentarité de ses associés et partenaires extérieurs. « Il faut être à l'écoute, le contact humain est primordial dans notre profession. » Un positionnement particulier qu'il définit comme étant « à la lisière du droit, de la fiscalité et de la finance. » ■